

Compte rendu de la 4<sup>ème</sup> formation sur : « la violence ciblant les femmes »

Session de mois de Mars

Animatrices :

Dr Zahia CHERFI

Dr Amal BENDAOUI

M<sup>o</sup> Nadia AIT ZAI

Après avoir longuement et minutieusement décortiquer le concept de « l'écoute active et efficace » lots de la 3<sup>ème</sup> session, nous jugeâmes utile de rouvrir le dossier en vue d'un succinct rappel, histoire de nous replonger dans une ambiance qui nous été devenue familiale. Bien communiquer pour apprendre à mieux communiquer.

Aussi fallait-il aux membres du groupe donner un bref aperçu sur le « Plus » que nous a apporté la nouvelle « boîte à outils » acquise lors de l'atelier précédent.

Ce qui donne lieu à un échange d'expériences fructueuses, mais visiblement enrichi par de nouvelles notions efficacement intériorisées.

L'atelier étant bien chauffé, deux grandes questions invitent l'assemblée à se concentrer à y répondre :

1. Citez les missions pour lesquels votre organisme ou institution vous a mandaté dans le cadre de l'écoute ?
2. Parmi les thèmes identifiés la haut quels sont ceux qui n'appartiennent pas à votre mandat et qui vous mettes en difficulté ?

Rien de sorcier, puisque le mot clé « mandat » est déjà connu de nous toutes. Faut-il se rappeler qu'on travaille sur l'écoute, nous avons insisté sur l'une des règles d'or à savoir « qu'il faut se tenir à son Mandat ».

Par définition du (latin mandatum), « le mandat légal est le mandat fédéré par la loi qui désigne la personne recevant un pouvoir représentation ». En effet, le mandat est une mission, cité dans les statuts, se trouve sur l'organigramme, le tout est régi par es lois juridiques, c'est dire que pour être clair et à l'aise dans son mandat il faut passer du :

- sensationnel au professionnel
- Eviter l'aspect anecdotique pour spécifier la mission.
- Savoir ce que nous avons à faire, c'est aussi savoir ce qu'on ne doit pas faire .
- Ne jamais dépasser ses prérogatives, ex : si le mandat stipule d'orienter, il faut passer la main (relai), aux spécialistes mandatées.

Même si les compétences sont les mêmes.

Ecouter, c'est donc cerner le problème et selon son mandat, procéder à son traitement pour qu'enfin apaiser l'appelante.

Quant à la deuxième session, à savoir les difficultés et les inconforts :

- Face à un cas qui ne relève pas du mandat, il est urgent de lever d'abord l'urgence.
- Ensuite passer la main à ceux qui ont le mandat.
- C'est dire la nécessité de travailler en réseau.
- Dans la cas où le pronostic vital est en jeu (..le passage à l'acte) , d'abord cerner en l'identifiant par des mots , ensuite écarter l'urgence :
- Passer de l'anecdotique au rationnel
- Ne jamais se hasarder à faire tout ou rien à la fois.
- EN SOMME, MANDAT = ECOUTE \_\_\_\_\_ définition du problème \_\_\_\_\_ URGENCE = suivi  
Orientation

Journée du 17 Mai 2009

Animée par Dr Amal BENDAOU

Il est que pour ne pas outre –passer son mandat il faut agir en professionnelle, et passer la main pour aller vers un esprit de travail de travail de réseau

Néanmoins, face à une situation de détresse, le respect du mandat s'avère un paravent empêchant l'intervenante d'user de son initiative, voire de créativité personnelle.

Double contrainte oscillant entre le respect et la transgression du dit-mandat.

En effet devant un choix difficile, le professionnel s'entre mêle avec une bonne dose de créativité, auxquels s'ajoute une soupçon d'humanité, le tout enrobé d'initiative personnelle, pour obtenir au final, un travail à couleur psycho-sociale, on parle alors d'une « marge d'autonomie ».

Cette « Marge d'autonomie» est certes libératrice comme son nom l'indique, certes elle use de créativité et de compassion, mais le mandat est omniprésent, les usagers ont une telle présence en contenu, en forme et en repérant de valeur, que l'intervenante activée, pour ne pas dire aspirée par la trame historique de la situation, car appartenant au même contexte historique et psycho-social.

C'est dire le rôle primordial que joue l'identité de l'intervenante et son histoire individuelle, au même titre que la compétence et la touche professionnelle.

En somme : choix difficile = compétences +créativité+ humanité

Professionnelle

\_\_\_\_\_ Travail psycho-social caractérisé

Par une « MARGE D'AUTONOMIE »

Cette analyse nous emmena à laisser libre cours à la METAPHORE :

- Cueillir la pomme, fruit interdit
- Humanité d'abord, mandat après,
- Sortir des entiers battus, indemne
- Arme à double tranchants
- Les sept péchés capitaux du mandat...---

JOURNÉE DU 18 Mai 2009 Animée par Maître AIT ZAI

Ça aurait été un blasphème que d'achever cette formation sans référer à notre Maître du barreau pour nous éclairer sur les droits bafoués des femmes.

Qui d'autre mieux placé pour une telle noble cause, sinon un spécialiste du terrain, fervente militante acharnée, envahissant les lieux et les espaces pour défendre la cause juste et légitime, l'éternel combat pour la femme et ses droits

En raison de la contrainte temps, seuls les thèmes qui touchent de très près les droits des femmes ont été brièvement exposés, à savoir :

- la Fatiha
- La polygamie
- Le mariage mixte,
- Le code de la nationalité
- Le divorce,
- Le viol.